

**EQUIPES MOBILES DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES**

**APPEL A PROJETS 2021**

**Cadre de réponse**

*Le présent document doit être transmis en appui de la demande de subvention faite dans le cadre de l’appel à projet « Equipes mobiles 2021 ». La présentation du projet est précisée dans le 1er article du cahier des charges.*

**I – PORTEUR DU PROJET**

- Dénomination du porteur

- Référent de l’action au sein de l’institution du porteur

**II – PUBLIC ET TERRITOIRES CONCERNES**

*Cf. Article 2 du cahier des charges*

- Description des publics cibles visés par l’action et du ou des territoire(s) sur le ou lesquels le porteur du projet interviendra.

**III – DESCRIPTIF DU PROJET**

*Cf. Actions éligibles prévues par l’article 2 du cahier des charges*

- Description de l’action mise en place (contenu et modalités de mises en œuvre du projet, objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet, qualité de la ou des personnes réalisant l’accompagnement l’action et/ou l’accompagnement, articulation avec les dispositifs existants… ;

- Le calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre ;

- Les moyens engagés.

Il sera détaillé les points suivants :

* La réponse aux besoins dans le territoire ;
* Le nombre de ménages pouvant être contactés sur un an au regard du budget, et le nombre de ménages pouvant bénéficier de la mesure sur un an, au regard du budget et des moyens déployés ;
* L’articulation avec les dispositifs existants ;
* La construction, l’animation et le pilotage du projet ;
* Le cas échéant, l’accompagnement social et l’évaluation préalable des besoins en accompagnement.

**IV – FINANCEMENT**

*Cf. Article 6 du cahier des charges*

Montant de la subvention demandé pour une période d’un an, renouvelable (par exemple de mars 2021 à mars 2022).

Détail des dépenses subventionnables et le plan de financement.

Cofinancement éventuel (qui, combien ?).

**V – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION**

Description du suivi et des modalités d’évaluation de l’action, avec détail des indicateurs suivis.